



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 32466

Texte de la question

A de nombreuses reprises, M. Dominique Paillé a appelé l'attention des gouvernements successifs sur la fibromyalgie qui est une affection fréquente, touchant près de 600 000 femmes, ayant des retentissements invalidants sur la qualité de la vie quotidienne. Son diagnostic est en revanche rarement posé avec certitude. Les mécanismes physiopathologiques sont mal connus et la prise en charge délicate. Selon les éléments dont il dispose, la recherche est encore insuffisante et peu d'études semblent avoir été soutenues. Néanmoins, des travaux sont engagés en plusieurs points du territoire (CHU de Brest, docteur Jasson à L'Étang-la-Ville, professeur Eisinger au CHU de Toulon...). A titre comparatif, les États-unis consacrent 300 000 dollars par an pour la recherche sur cette pathologie. Autrement dit, la recherche par collaboration de plusieurs pays au sein de l'Union européenne est aujourd'hui indispensable, compte tenu de la complexité des manifestations de la maladie et pour la mise au point de nouvelles techniques d'évaluation. Quant à la prise en charge de la fibromyalgie, chacun sait qu'elle reste délicate, longue et difficile. Aussi, se réjouit-il que le Gouvernement ait admis que « l'augmentation du nombre de cas rapportés justifie en effet de poser la question de sa reconnaissance » (JO, AN du 8 décembre 2003, question n° 25672) et que « des mesures permettant de faciliter sa prise en charge sont actuellement à l'étude » (JO, AN du 8 décembre 2003, question n° 27230). C'est pourquoi il demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de lui préciser les orientations envisagées et les délais dans lesquels ces mesures pourront être mises en oeuvre. Enfin, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend soutenir la recherche dans ce domaine notamment en lien avec l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32466

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 614